

Rapidement l'unanimité s'est faite parmi les pays occidentaux bailleurs de fonds des projets de développement en Afrique; les situations politiques ou économiques pouvaient être très diverses mais la solution est unique; unanimité autour de trois points: **pas d'aide sans démocratisation c'est-à-dire sans multipartisme et élection, sans conversion à l'économie de libre marché, et sans respect des droits de la personne.** Compte tenu de la situation de l'Afrique, c'était une offre que personne ne pouvait refuser...et que personne n'a refusé du moins formellement, autant les dinosaures des régimes en place alors que leur opposition. Et ce fut la déclaration de la Belgique qui rompt sa coopération avec le Zaïre après le massacre des étudiants de l'université de Lubumbashi en mai 1990, puis celle de Mitterrand à la Beauce, et celles de Mulroney à Harare en 1991.

Chacune de ces trois conditions «imposées» à tous les États africains, a reçu cependant une attention différente. S'il était relativement aisé d'ouvrir une économie nationale à l'économie de marché par l'adoption de mesures incluses dans un programme d'ajustement structurel sur mesure, aisé aussi d'observer le déroulement d'une élection, il n'en va pas de même pour l'établissement d'un État de droit.

2. De quels droits s'agit-il?

Il s'agissait évidemment des droits civils et politiques qui supportaient la réalisation des deux premières conditions; la fin des régimes basés sur la terreur, la libre circulation des gens, des biens, le droit d'association, de parole, la fin des arrestations et des exécutions arbitraires...des droits qui malheureusement sont loin d'être appliqués dans de nombreux pays malgré leur adhésion à la Charte africaine des droits et des peuples adoptée en 1981.

La formation en 1990, dès qu'une ouverture s'est produite dans les régimes à parti unique, de Ligues et d'Associations de défense des droits, d'association de juristes et autres associations professionnelles, souvent financées par l'extérieur, a grandement aidé à promouvoir ces droits et à dénoncer les abus à l'extérieur.

3. Et les droits sociaux et économiques?

Cependant, l'imposition de ces trois conditions, avec insistance sur les deux premières, multipartisme électoral, économie de marché dans le cadre de programme d'ajustement structurel, n'est-elle pas de nature à aggraver des tensions internes qui risquent de dégénérer en conflits violents? Je ne veux pas épiloguer sur l'influence de l'application des programmes d'ajustement structurel dans les conflits qui ont déchiré l'Afrique des Grands Lacs; mais imaginons un scénario, celui du Zaïre à l'heure des